



SANTÉ MENTALE FRANCE

Programme Aides aux Projets Vacances

Soutenir le départ en vacances des personnes en situation de handicap psychique

Grace au programme Aides aux Projets Vacances (APV), les personnes en situation de handicap psychique ainsi que leurs proches peuvent se voir attribuer une aide pour financer leurs projets de départ en vacances.

Quelles aides ? A quelles conditions ?

- Les aides sont attribuées de façon individuelle, sous la forme de Chèques-Vacances et pour tous types de séjours (seuls, collectifs ou en famille, que les personnes soient accompagnées sur le lieu de séjour ou non).
- Le montant des aides est calculé en fonction du coût de séjour et atteint 300€ en moyenne. Il permet de couvrir jusqu'à 50% des frais de transport, d'hébergement, de restauration et de loisirs.
- L'octroi de l'aide est réservé aux personnes pouvant justifier de revenus modestes et d'une reconnaissance de handicap ou d'affection de longue durée. Peuvent aussi en bénéficier les proches partant en vacances avec la personne aidée ainsi que les adhérents des Groupes d'Entraide Mutuelle.
- Les aides ne sont pas accessibles directement par les particuliers. Les demandes doivent être adressées et suivies par des porteurs de projets adhérents ou partenaires de la Fédération Santé Mentale France.

En partenariat avec l'Agence
Nationale pour les Chèques-Vacances



Accompagner – Soigner - Entreprendre

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE
31 rue d'Amsterdam - 75008 Paris
01 45 96 06 36
santementalefrance@orange.fr
www.santementalefrance.fr

Comment bénéficier de ce programme ?

Le programme est divisé en deux branches en fonction de l'organisme porteur de projet.

Branche « Adhérents »

Au titre d'adhérent, votre association ou votre établissement peut intégrer le programme en tant que porteur de projet.



Au sein de votre organisation, un référent intègre le programme en début d'année. Il est en charge des demandes d'aide et de leur suivi. Il fait le lien entre la Fédération et le vacancier ou les personnes qui l'accompagnent dans la réalisation du projet.

Branche « Services Vacances »

La Fédération a développé un partenariat avec des organismes du tourisme social proposant des séjours adaptés aux personnes en situation de handicap psychique.



Le vacancier et les personnes qui l'accompagnent dans la réalisation du projet contactent directement les organismes partenaires. Ces derniers sont en charge des demandes d'aides et de leur suivi. Liste des partenaires disponibles sur <https://.santementalefrance.fr/services>.

Programme APV 2017

Que ce soit au titre d'adhérent ou de partenaire du tourisme, contactez dès maintenant Marie VANDEVILLE à apv@santementalefrance.fr ou au 06 42 54 64 87 (le mardi uniquement) afin d'intégrer ce programme.

Cette année, seuls les **séjours organisés entre le 19 juin et le 1^{er} octobre 2017** seront financés.